

Appel de Fonds

Réf : 3220-0081 / PASQUET Stéphane
Internet Login : 021352 Mot de Passe :

Mr PASQUET Stéphane
24 Avenue d'Arès
33000 BORDEAUX

Powered by ICS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0088	Appartement Etage: 10eme étage					
	CHARGES COMMUNES GENERALES	17112.50	10000	101	172.84	
	CHARGES CHAUFFAGE ET VMC	750.00	1000	10	7.50	
	CHARGES ASCENSEURS	500.00	1000	10	5.00	
	CHARGES PARKING	3533.00	100000	228	8.06	
	FONDS TRAVAUX ALUR	2189.55	10000	101	22.11	
	TOTAL DU LOT				215.51	19.68
0129	Parking couvert					
	CHARGES COMMUNES GENERALES	17112.50	10000	13	22.25	
	CHARGES ASCENSEURS	500.00	1000	2	1.00	
	CHARGES PARKING	3533.00	100000	2284	80.69	
	FONDS TRAVAUX ALUR	2189.55	10000	13	2.85	
	TOTAL DU LOT				106.79	72.94

Montant de l'appel de fonds 322.30 €

RECAPITULATIF	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
Réserve 67.26	Solde au 01/10/2022		29.97
Fonds TRV 174.87	01/10/2022 Remb.Locatif Appel de Fonds		92.62
Appel TTC 322.30	01/10/2022 Appel de Fonds	297.34	
Locatif 92.62	01/10/2022 Fonds de Travaux ALUR	24.96	
Non Locat. 229.68	05/10/2022 Votre virement du 05/10/2022		199.71
	02/12/2022 Remb.bailleur Solde charges		6.87
	02/12/2022 Solde charges 01/10/2021-30/09/2022		39.42
	01/04/2023 Remb.Locatif Appel de Fonds		92.62
	TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE	322.30	461.21
	SOLDE CREDITEUR		138.91
	MONTANT DE VOTRE APPEL	322.30	
	TOTAL A PAYER	183.39	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

CITY'IN MARSEILLE CHARTREUX
27 Bd Maréchal Juin
MARSEILLE

Appel de Fonds

Période du 01/04/2023 au 30/09/2023

AIX EN PROVENCE, le 21/03/2023

Appel de Fonds

Réf : 3220-0081 / PASQUET Stéphane

Internet Login : 021352 Mot de Passe :

Mr PASQUET Stéphane

24 Avenue d'Arès

33000 BORDEAUX

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
01/04/2023	183.39	CITY'IN MARSEILLE CHARTREUX

COMPTE BENEFICIAIRE
SDC CITY'IN MARSEILLE CHARTREU 40978-00085-5048215000120 BIC : BSPFFRPPXXX IBAN: FR76 4097 8000 8550 4821 5000 120

<<===== Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements =====>>



PASQUET Stéphane
3220-0081-01/04/2023
183.39€